



LA CONFÉDÉRATION NATIONALE
DES ORGANISATIONS DE
CHIENS D'AIDE À LA PERSONNE



Fédérer les organisations de chiens guides,
d'assistance et de médiation

CONTACT :

contact@canidea.fr
71, rue de Bagnolet - 75020 PARIS
01 44 64 80 28



www.facebook.com/Canidea-1813863572168180/



www.linkedin.com/company/canidea

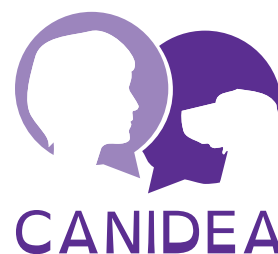


www.canidea.fr



HANDICAP : **EN QUOI UN CHIEN PEUT-IL** **VOUS AIDER ?**

LA CONFÉDÉRATION NATIONALE
DES ORGANISATIONS DE
CHIENS D'AIDE À LA PERSONNE





PRÉSENTATION

Réunies au sein de **CANIDEA**, les organisations de chiens d'aide à la personne œuvrent chaque jour au service de personnes handicapées et malades, afin de leur remettre **gratuitement** une aide favorisant l'autonomie : des chiens d'aide à la personne éduqués dans des centres spécialisés.

Faciliter la vie au domicile, se déplacer en ville, prendre les transports en commun, faire les courses, aller au travail, interagir dans la rue avec les passants... Le chien guide ou le chien d'assistance assiste son maître dans les tâches quotidiennes qui pourraient être cause de stress et lui permet de gagner confiance en lui.



Pour obtenir un chien guide ou d'assistance, il est nécessaire d'en faire la demande, sachant que l'accessibilité aux lieux ouverts au public est conditionnée par la détention de la carte mobilité inclusion (invalidité ou priorité) remise par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ainsi que la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA).

LA CONFÉDÉRATION NATIONALE DES ORGANISATIONS DE CHIENS D'AIDE À LA PERSONNE



LES SPÉCIALITÉS DES CHIENS

Le réseau de **CANIDEA** réunit l'ensemble des différentes spécialités de chiens pouvant apporter une aide à des personnes handicapées ou malades en France. Cette dernière décennie a vu émerger de nouvelles spécialités d'assistance animale, démontrant ainsi à quel point le secteur est innovant.



Les différents handicaps et maladies qui définissent les spécialités des chiens sont les suivantes :



Déficiência visuelle

(chien guide)



Déficiência auditive

(chien écouteur)



Handicap moteur

(chien d'assistance pour personne à mobilité réduite)



Trouble du développement de l'enfant

(chien d'éveil)



Diabète

(chien d'assistance pour personne diabétique de type 1)



Epilepsie

(chien d'assistance pour personne épileptique pharmaco-résistante)

LE CHIEN GUIDE

POUR PERSONNE DÉFICIENTE VISUELLE

Le chien guide est éduqué dans l'objectif de favoriser l'autonomie d'une personne déficiente visuelle. Véritable aide quotidienne au déplacement, le chien guide réduit la fatigue liée à la concentration et à l'anxiété que ressent une personne déficiente visuelle lorsqu'elle se déplace seule. Le chien guide change considérablement la perception que la personne déficiente visuelle a de son environnement, notamment en contribuant à sa sécurité.

60
000

personnes souffrent
d'une cécité complète
et **140 000** sont atteintes
de malvoyance
profonde en France.

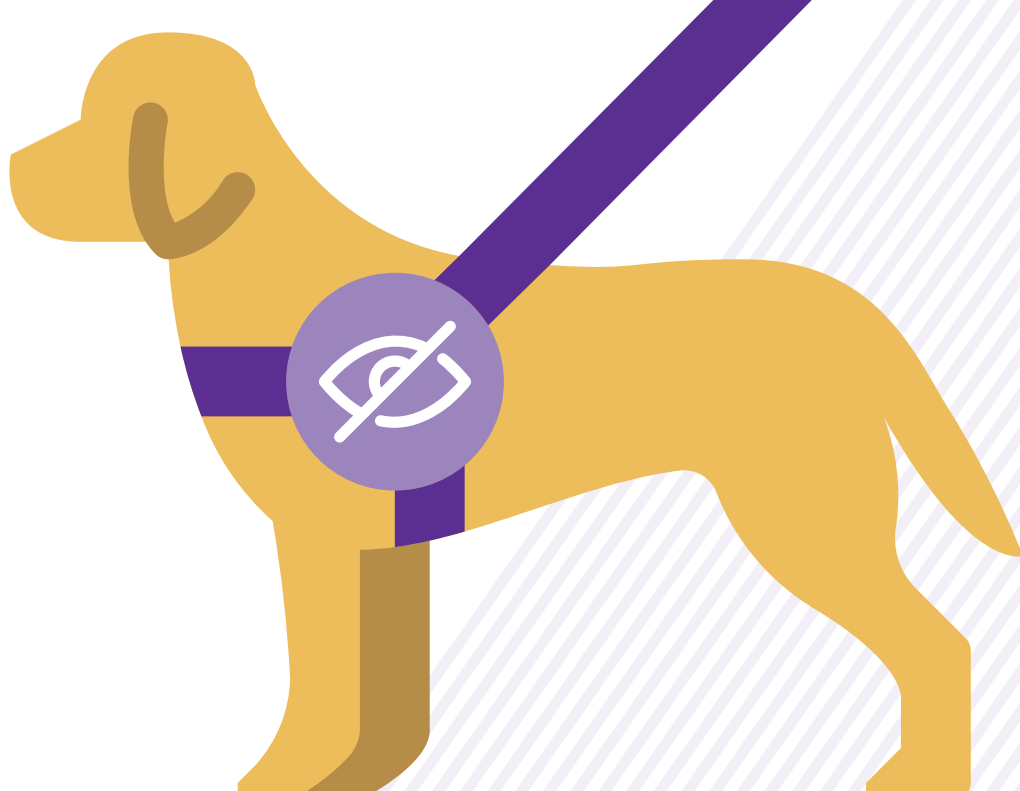


220

chiens guides sont remis
chaque année.

Au total, **5 800** chiens
ont été remis
en France.





+50



Le **chien guide** est en capacité d'apprendre **plus d'une cinquantaine d'ordres**. Il permet, entre autres, d'**éviter les obstacles**, de **mémoriser par coeur des parcours**, de retrouver des **arrêts de bus** et des **passages piétons**.



En collaboration avec l'**Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides d'Aveugles**



ANM Chiens Guides Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides

1972



La **Fédération Française des Associations de Chiens Guides d'Aveugles** est une association reconnue d'utilité publique qui réunit des associations qui **remettent gratuitement des chiens guides d'aveugles** à des personnes déficientes visuelles.

LE CHIEN D'ASSISTANCE

POUR PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE

Le chien d'assistance pour personne à mobilité réduite est éduqué dans l'objectif d'atténuer les limitations de mobilité de la personne handicapée. En effet, pour celle-ci, un grand nombre de gestes sont compliqués voire impossibles à accomplir. Le chien d'assistance pour personne handicapée moteur les effectue pour son maître, lui évitant ainsi un quotidien ardu tout en favorisant le lien social et en lui apportant une présence chaleureuse.



1,5 %

En France, 1,5% de la population est en situation de handicap moteur.

70

En moyenne, 70 chiens d'assistance pour personne à mobilité réduite sont remis par an en France.





+50



Le chien d'assistance pour personne à mobilité réduite est dans la capacité d'apprendre **plus d'une cinquantaine d'ordres**. À titre d'exemples, il est capable d'accomplir les tâches suivantes :

- ramasser et rapporter un objet,
- ouvrir ou fermer un tiroir et une porte,
- aboyer sur commande pour prévenir l'entourage

1989



Handi'Chiens est une association reconnue d'utilité publique, qui **remet gratuitement des chiens d'assistance** à des personnes à mobilité réduite.

LE CHIEN ÉCOUTEUR

POUR PERSONNE DÉFICIENTE AUDITIVE

Le chien écouteur est éduqué dans l'objectif d'accompagner une personne sourde ou malentendante en l'alertant de sons spécifiques. Il augmente sa sécurité et la communication avec son environnement. La déficience auditive écarte souvent les personnes qui en sont atteintes de toute vie sociale. Outre l'indispensable travail d'alerte que le chien écouteur accomplit, il est aussi un important tisseur de lien social.



En France,

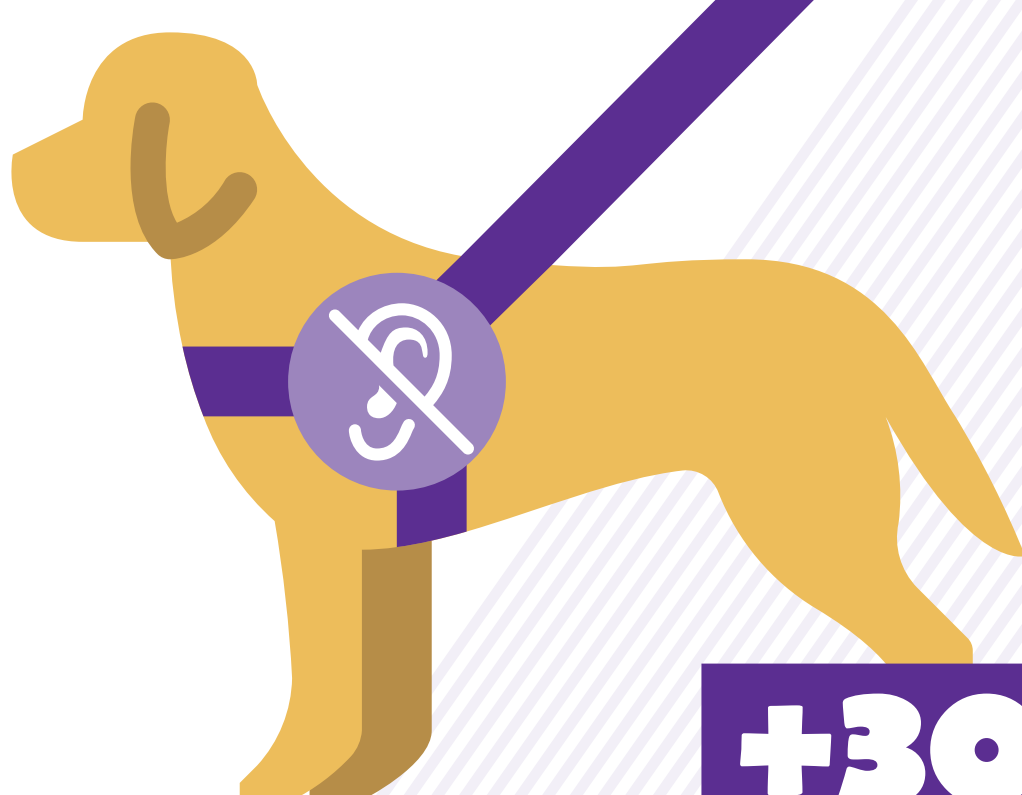
3 millions

de personnes déficientes
auditives sont âgées
de moins de 55 ans.

50

Au total, plus de
50 chiens écouteurs
ont été remis à des
personnes sourdes ou
malentendantes.





+30



Le **chien écouleur** est dans la capacité d'apprendre au moins **une trentaine d'ordres y compris en langue des signes française**. Un chien écouleur est perçu comme les oreilles de son maître. Il lui permet de **détecter des sons spécifiques, inhabituels ou dangereux** (pleurs de bébé, téléphone, sirène de sécurité, sonnette d'entrée...), et de le **diriger vers la source du bruit**. À l'extérieur, il signale également à son maître tout bruit en provenance de l'arrière (vélo, tramway, trottinette...)



2010



A.C.S (l' Association Les Chiens du Silence) est une association qui **remet gratuitement des chiens écouleurs** à des personnes sourdes et malentendantes.

LE CHIEN D'ASSISTANCE

POUR PERSONNE DIABÉTIQUE DE TYPE 1

Le chien d'assistance pour personne diabétique de type 1 est éduqué dans le but de détecter les variations de glycémies (hypoglycémies et hyperglycémies) et d'avertir son maître de la survenue de la crise par un coup de museau. La présence du chien rassure son maître qui éprouve alors moins de réticences à se déplacer car il sait qu'il sera averti si une crise se prépare.



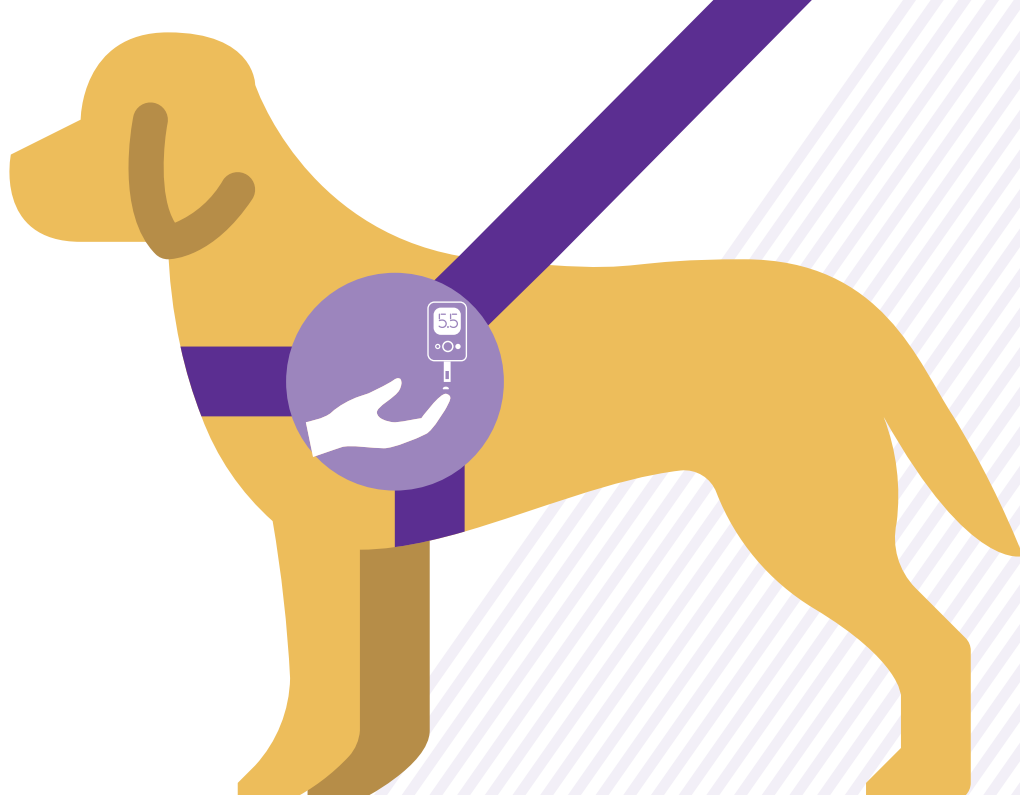
20 000

20 000 enfants diabétiques de moins de 20 ans sont répertoriés en France. 133 000 enfants et adolescents DT1 sont diagnostiqués chaque année.

10

En moyenne, depuis 2018 en France, **10 chiens d'assistance** sont remis chaque année à des personnes atteintes de diabète de type 1.





Le chien détecte de jour comme de nuit les hypoglycémies et les hyperglycémies, et alerte son maître ainsi que son entourage en adoptant un comportement précis. Dès lors qu'une crise est signalée par le chien, des dispositions sont alors prises par le maître ainsi que son entourage afin d'éviter que celle-ci survienne, et/ou d'en diminuer les conséquences.



2015



ACADIA

Acadia est une association, qui remet gratuitement des chiens d'assistance à des personnes diabétiques de type 1.

LE CHIEN D'ÉVEIL

POUR ENFANT ATTEINT DE T.E.D, DE TRISOMIE OU DE POLYHANDICAP

Le chien d'éveil est éduqué dans le but d'accompagner des enfants atteints de troubles envahissants du développement (T.E.D), de trisomie 21 ou de polyhandicaps. Le chien d'éveil peut aussi être remis à des enfants atteints d'autres types de handicap aux objectifs proches. Ces enfants ont en commun une diminution des capacités de communication verbale ou non verbale et des difficultés dans les interactions sociales. Le chien d'éveil participe pleinement à leur ouverture sur le monde.

100
000

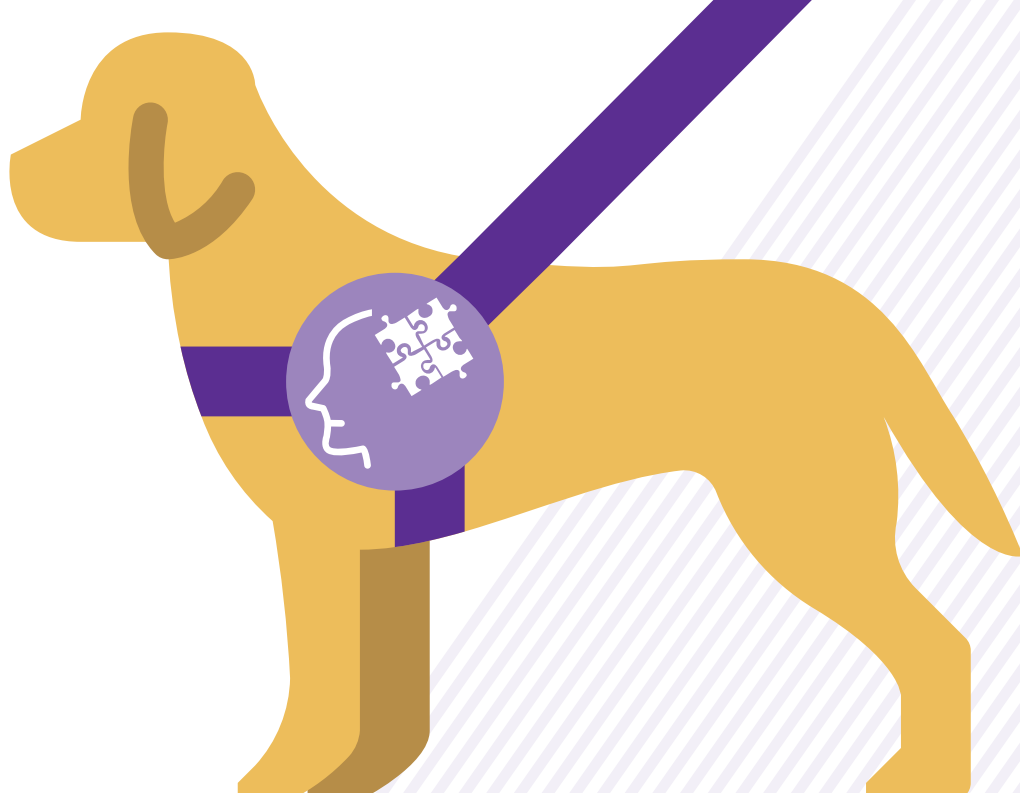


100 000 jeunes de moins de 20 ans sont atteints d'un TED, l'autisme étant la forme la plus typique et complète de TED.

40

En moyenne, **40 chiens d'éveil** sont remis à des enfants atteints de T.E.D, de trisomie ou de polyhandicap par an, aujourd'hui en France.





Ouverture

Le chien d'éveil va permettre de favoriser les interactions sociales, et apaiser les angoisses liées à la non-sécurité de son jeune maître. Ainsi, il contribue à dédramatiser des situations lorsque l'enfant vit des moments difficiles. Il concourt à une meilleure cohésion familiale et contribue au projet familial autour de l'enfant.



Les associations ci-dessus éduquent et **remettent gratuitement des chiens d'éveil** pour des enfants atteints de troubles envahissants du développement, de trisomie ou de polyhandicap.

LE CHIEN D'ASSISTANCE

POUR PERSONNE ÉPILEPTIQUE PHARMACO-RÉSISTANTE

Le chien d'assistance pour personne épileptique pharmaco-résistante est éduqué dans le but d'alerter de la survenue imminente ou manifeste d'une crise d'épilepsie. Les crises épileptiques sont responsables de traumatismes, de blessures, de brûlures et d'accidents domestiques. Il est très difficile pour une personne épileptique de prévoir la survenue des crises, ceci d'autant plus qu'il n'existe aucune technologie prédictive. Le chien d'assistance pour personne épileptique est donc un soutien extraordinaire.



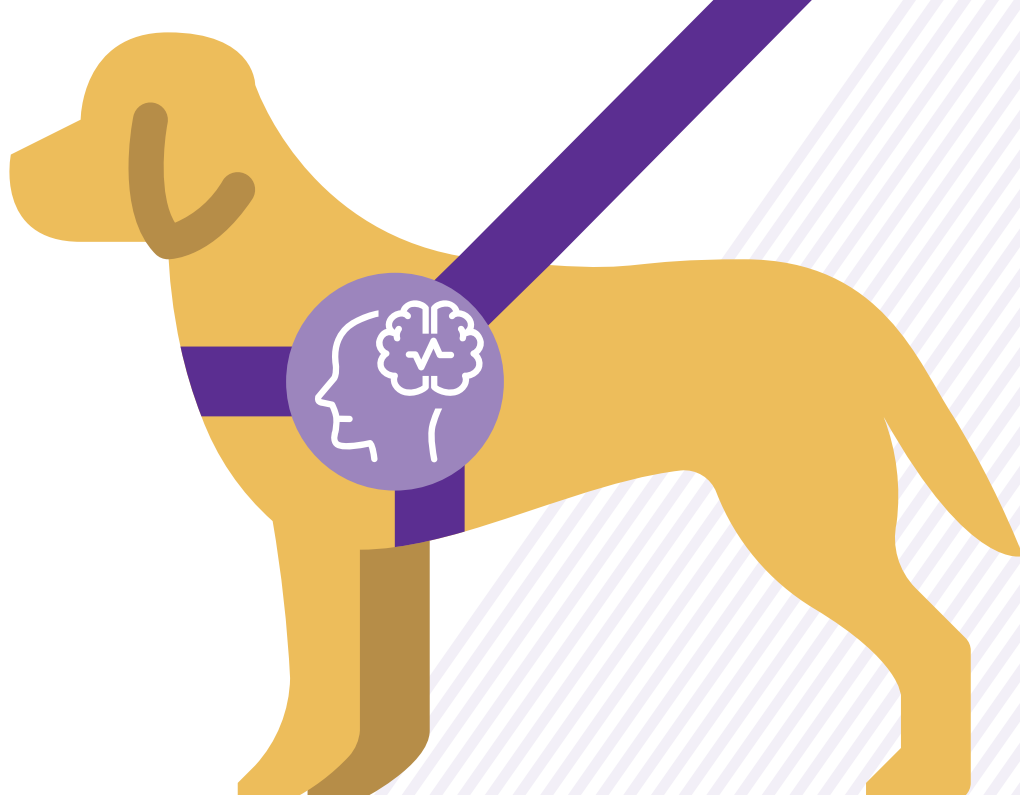
500 000

En France, **500 000 personnes** dont **90 000 enfants** sont **épileptiques**. 10 000 nouveaux cas sont recensés chaque année.

10

Déjà **10 chiens** d'assistance pour personne épileptique pharmaco-résistante remis en France alors que cette spécialité n'existe que depuis 2018.





Sécurité

En prévenant la personne épileptique ou son entourage de l'imminence de la survenue d'une crise épileptique, le **chien d'assistance** permet au malade de se mettre à l'abri pour éviter les chutes, les collisions, prendre un médicament qui diminuera l'impact de la crise...



L'association **Handi'chiens** éduque et remet **gratuitement des chiens d'assistance** pour personnes épileptiques pharmaco-résistantes.



L'association **Escape** porte un **projet de recherche sur les chiens d'assistance pour personnes épileptiques**.



QUELLE EST LA DÉMARCHE POUR BÉNÉFICIER

1



Un médecin expert a **reconnu** que vous avez un **handicap ou une maladie**.

2

Vous avez identifié le centre qui éduque des chiens correspondant à votre handicap / maladie.



3



Prendre contact avec le centre.



Les associations membres de CANIDEA restent **propriétaires des chiens jusqu'à la retraite de l'animal**, qui lui, travaille en moyenne de 7 à 9 ans. Le chien est remis **GRATUITEMENT**.

13

Le chien part à la retraite lorsqu'il n'est plus apte à **travailler**, vous pourrez dès lors en **demandeur un autre**.



12



Suivi au bout d'un mois, de six mois puis **annuellement**.

11

Remise du chien et signature du **contrat** entre l'école et le maître.



MARCHE D'UN CHIEN ?



4



Une **rencontre** est organisée pour **cerner vos besoins** et **préparer votre demande**.

5



Une **visite à votre domicile** afin de prendre en compte **votre environnement** ainsi que **votre quotidien**.

6

Étude de votre demande en **commission d'attribution** du centre.



7

X

Refus : motifs du refus et recommandations au regard de votre situation.

✓

Validation de votre demande

10

Formation de 2 semaines du maître avec le chien pour **apprendre à faire travailler le chien**.

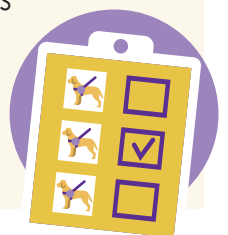
9



Rencontre avec le chien

8

Repérage d'un ou plusieurs chiens qui pourraient vous correspondre.



ACCESSIBILITÉ



*Droit à l'égalité
et à la non-
discrimination*



*Droit à
l'égalité*



*Droit à
l'accessibilité*



*Droit de se loger
et de participer
à la société*



*Droit à la liberté
et à la sécurité*



*Droit de
travailler*



*Droit à
l'enseignement*

Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées et les Maisons Départementales de l'Autonomie proposent sur demande un accompagnement aux personnes handicapées ou malades. Celui-ci comporte une évaluation du handicap et des besoins de compensation définis en fonction du projet de vie. Lorsque les conditions sont remplies, la MDPH ou la MDA fait parvenir à la personne concernée une carte mobilité inclusion, qui viendra ouvrir différents droits.

Ainsi, dans la mesure où l'accessibilité aux lieux ouverts au public des personnes accompagnées par un chien guide ou un chien d'assistance est soumise à la détention de cette carte mobilité inclusion (invalidité ou priorité), les MDPH et les MDA jouent un rôle clé dans le projet de vie des personnes qui souhaitent bénéficier de l'assistance animale.

RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION



Chiens guides d'aveugles ou
d'assistance uniquement



L'article 88 de la loi 87-588 du 30 juillet 1987 précise que les personnes titulaires d'une carte mobilité inclusion ont accès librement et gratuitement aux lieux ouverts au public et transports avec leur chien guide ou d'assistance.

Bloquer et interdire l'accessibilité aux lieux ouverts au public aux chiens accompagnant les personnes titulaires de la carte d'invalidité est passible d'une amende de 450 € pour une personne physique et de 2250 € pour une personne morale.

« L'accès aux transports, aux lieux ouverts au public, ainsi qu'à ceux permettant une activité professionnelle, formatrice ou éducative est autorisé aux chiens guides d'aveugles ou d'assistance accompagnant les personnes titulaires de la carte d'invalidité prévue à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles.

La présence du chien guide d'aveugles ou d'assistance aux côtés de la personne handicapée ne doit pas entraîner de facturation supplémentaire dans l'accès aux services et prestations auxquels celle-ci peut prétendre. »

Loi n° 87-588 du 30 juillet 1987 portant diverses mesures
d'ordre social - Article 88

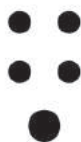
LES MEMBRES



LES CHIENS
GUIDES
D'AVEUGLES

Fédération Française des Associations
de Chiens guides d'aveugles

La Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles (F.F.A.C.), reconnue d'utilité publique, regroupe en France 10 associations régionales qui gèrent 16 centres d'éducation de chiens guides d'aveugles, une Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides d'Aveugles (ANM'chiens guides) et un réseau national d'élevages.



FONDATION
FRÉDÉRIC
GAILLANNE

La Fondation Frédéric Gaillanne (F.F.G) remet gratuitement des chiens guides aux enfants aveugles et malvoyants entre 12 et 18 ans, des chiens d'assistance aux enfants autistes, des chiens d'éveil pour des enfants déficients visuels de moins de six ans.



L'association des Chiens Médiateurs et d'Utilité de l'Est (CMUE) met à disposition d'aidants familiaux et d'institutions spécialisées (IME, EHPAD, MECS, etc) des chiens éduqués pour les accompagner dans la relation d'aide et la pratique de la médiation animale.



Centre d'Étude de Sélection et
d'Élevage pour Chiens Guides
d'Aveugles et Autres Handicapés

Le centre d'élevage national (CESECAH) est une « maternité » reconnue internationalement qui collabore avec les instances vétérinaires pour la sélection génétique et les protocoles de reproduction assistée, afin de participer à l'amélioration des races de chien guide et d'assistance en leur donnant les meilleures prédispositions possibles.

LES MEMBRES



Association Les Chiens du Silence (ACS) remet gratuitement des « chiens écouteurs » à des personnes sourdes et malentendantes. Ces chiens les alertent des sons dans leur quotidien et leur apportent indépendance et confiance en soi.



Lien Knin intervient en établissements médico-sociaux et à domicile avec des chiens de médiation, au cours de séances de travail (en groupe ou individuelles) animées par des intervenants afin de stimuler les potentiels cognitif, moteur, psychomoteur, social et sensoriel des participants.



ACADIA remet des chiens éduqués qui assistent des enfants diabétiques de type 1. Ces chiens ont la capacité de détecter les variations de glycémie et le risque associé grâce aux hormones sécrétées par le corps humain dans ces situations.



Les Chiens d'Éveil d'Anjou (LCEA) sont une association qui propose des séances de médiation canine et de formation à la médiation à des établissements sociaux et médico-sociaux. Elle éduque et remet des chiens de médiation à des professionnels du soin ainsi que des chiens d'éveil.



ESCAPE, créé en 2017 a pour projet d'éduquer et de remettre des chiens d'assistance aux personnes épileptiques et d'étudier scientifiquement comment ces chiens parviennent à prévenir la survenue de crises d'épilepsie.



Handi'chiens est une association reconnue d'utilité publique qui remet des chiens d'assistance à des personnes à mobilité réduite, à des enfants atteints de T.E.D, à des personnes épileptiques, à des référents dans des établissements sociaux et médico-sociaux, ainsi que des chiens d'assistance judiciaire.

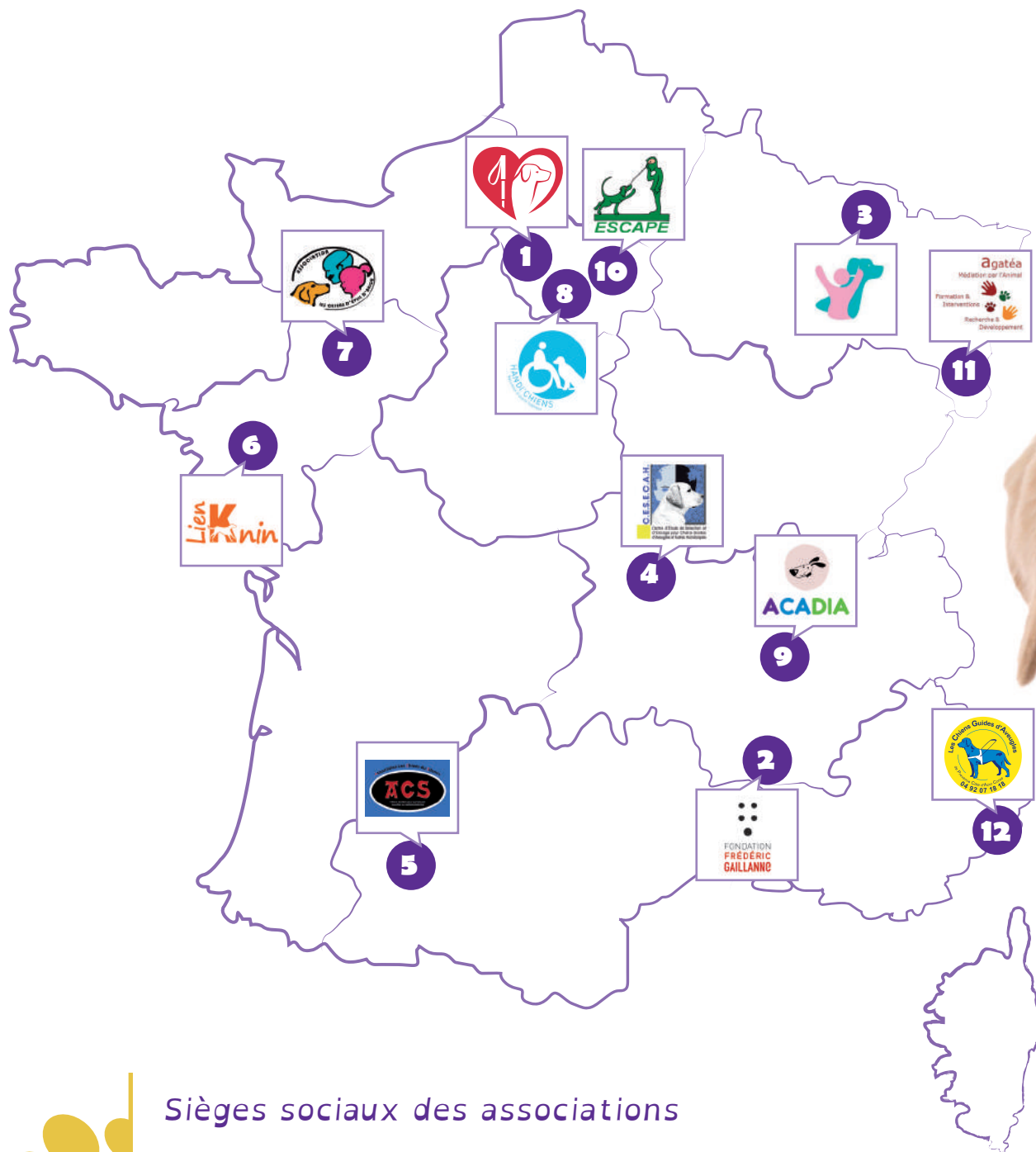


AGATEA, en tant qu'institut de médiation par l'animal est à la fois un centre de pratique qui accueille des séances de médiation animale et un centre de recherche dans lequel sont formés des professionnels.



Les Chiens Guides d'Aveugles de Provence Côte d'Azur Corse est une association qui, depuis 1966, éduque et remet gratuitement des chiens guides. Depuis 2019, l'association éduque également des chiens de médiation.

CARTE DES SIÈGES SOCIAUX DES MEMBRES DE CANIDEA



Sièges sociaux des associations

- | | | |
|------------------------|-----------------------|-------------------------|
| 1 F.F.A.C. | 5 A.C.S | 9 ACADIA |
| 2 F.F.G | 6 LIEN KNIN | 10 ESCAPE |
| 3 C.M.U.E | 7 L.C.E.A | 11 AGATEA |
| 4 C.E.S.E.C.A.H | 8 HANDI'CHIENS | 12 C.G.A.P.C.A.C |

POURQUOI ET COMMENT SOUTENIR CANIDEA ?



Les ressources de CANIDEA et de ses membres proviennent de dons et de parrainages.

VOTRE AIDE

nous est indispensable pour développer des partenariats, **sensibiliser le public** à la cause que nous défendons, contribuant ainsi à la pérennité de notre association et de **nos projets**.

Prenez contact avec **CANIDEA** pour devenir **bénévole, donateur ou mécène**.

